

*QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. MAGNETTE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR « LA PROGRAMMATION DES TOMOGRAPHES À RÉSONANCE MAGNÉTIQUE RMN »*

*M. Dimitri Fourny (cdH). – Je reviens vers vous avec ce dossier, même si je vous ai déjà interrogé sur ce sujet à plusieurs reprises. Lors de votre prise de fonction, vous m'aviez indiqué que vous alliez prendre connaissance du dossier. En octobre, vous m'aviez indiqué qu'il était désormais nécessaire d'attendre l'avis du CWES. Vous disposez maintenant de cet avis qui serait favorable à la demande luxembourgeoise. Je reviens donc vers vous car je constate qu'il n'y a toujours pas eu de ratification de votre part pour cet avis. Lors d'une de mes précédentes interventions, vous avez justifié cette situation, en indiquant que le dossier présentait une fragilité juridique. Dès lors, quelle n'a pas été ma surprise, lorsque j'ai lu dans la presse que, tel un futur Père Noël, vous annoncez des agréments à venir ! Je m'interroge donc désormais sur les décisions que vous avez prises concernant le RMN, et plus particulièrement concernant le bassin luxembourgeois. Comptez-vous suivre l'avis du CWES en la matière afin que les institutions luxembourgeoises puissent être dotées d'une telle installation ?*

*M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je ne pourrai malheureusement pas vous apporter de réponse claire sur ce sujet avant Noël. Si cinq agréments ont pu être délivrés sans trop de difficultés, neuf autres posent problème. Le CWES m'a, en effet, remis un avis favorable pour les différents cas dont vous parlez. Il existe toutefois un problème d'ordre juridique. Selon le CWES, la difficulté tient au fait que les 14 cas pourraient être acceptés alors que la programmation fédérale ne nous accorde que 10 agréments. Le CWES justifie sa position, en précisant que cette programmation ne porte pas sur les appareils, mais bien sur les services. Il semblerait pourtant que cette interpellation soit erronée et c'est ce qui pose problème. Dès que nous disposerons d'un Gouvernement fédéral, je m'engage à*

*me tourner vers celui-ci pour qu'il puisse se pencher sur la question. Il ne serait pas positif pour l'image de notre Région d'agréer 14 appareils alors que la programmation fédérale n'en prévoit que 10. Nous devons agir dans le cadre le plus strict de la législation en vigueur.*

***M. Dimitri Fourny (cdH).*** – *Je vous remercie pour votre réponse. Je mesure mieux maintenant la pertinence de cette problématique juridique. J'ai bien pris note des éléments dont vous avez fait part. Il faut maintenant les répercuter au niveau fédéral et réexaminer ensuite la situation au niveau wallon.*

***Parlement Wallon – Séance publique – Mercredi 19 décembre 2007***